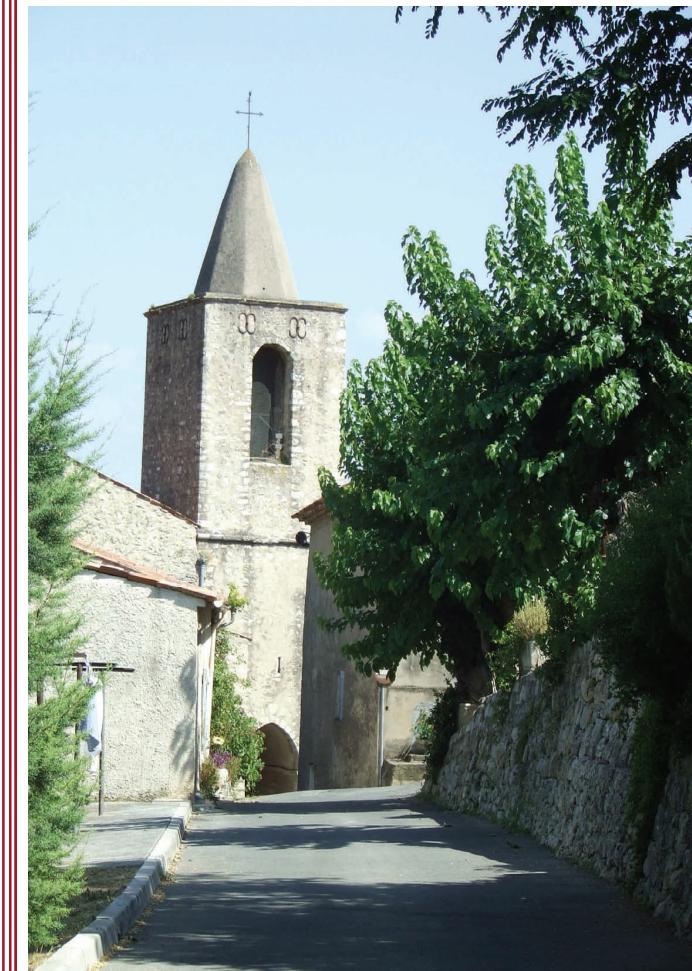


Ensemble, préservons notre patrimoine



Restauration de cinq tableaux de l'Église Saint André de Tourrettes (Var)



Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.

Organisation : la Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action : pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs :

- Le label qui facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux,
- La souscription qui permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif,
- Les subventions.

Membres fondateurs : Axa, Bellon S.A. (Sodexo-Alliance), Crédit agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération Electricité de France, Indreco, Fimalac, L'Oréal, Parcs et Jardins de France, Shell France, Vivendi

www.fondation-patrimoine.com

Bon de souscription

- Oui, je fais un don pour aider à la restauration des peintures de l'Eglise St André de Tourrettes**
- Chèque à l'ordre de la « Fondation du Patrimoine—Peintures Eglise de Tourrettes* »)**

Mon don est de : euros et je bénéficie d'une économie d'impôts

Particuliers : votre don est déductible de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable ou de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Entreprises : votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60 % du don et dans la limite de 5% du chiffres d'affaires H.T.

Tout don donnera lieu à l'envoi d'un reçu fiscal

Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre : de l'impôt sur le revenu **ou** de l'impôt sur la fortune

Nom/Prénom ou Société Tél.

Adresse.....

Coupon-réponse à : Fondation du Patrimoine, C/O UPV ♦ 9 place de la Liberté ♦ 83000 TOULON

*Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires. Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune ou du département concerné, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.



Blottie au cœur du village, l'Église St André fut érigée en 1010, rénovée en 1504. C'est en son sein que s'exposent neuf tableaux datant des XVII, XVIII et XIXème siècles. Pour les familiers de l'église, ces peintures ont une valeur sentimentale bien compréhensible. Or, il se trouve que quelques-unes d'entre elles ont en plus une valeur artistique certaine. Hélas toutes ces peintures ont subi les injures du temps, poussières, agressions climatiques, blessures ... et cela s'aggrave d'année en année. Faut-il fermer les yeux et les laisser périr peu à peu ? Nettoyages et restaurations sont des opérations longues et compliquées. Ces peintures doivent être confiées à des ateliers agréés par les Monuments Historiques et cela coûte très cher. Trop cher, bien sûr, pour envisager la restauration de nos neuf tableaux. Peut-être pourrions-nous commencer par les plus précieux d'entre eux ?



LA FONDATION DU PATRIMOINE S'ASSOCIE À LA RESTAURATION DES PEINTURES DE L'ÉGLISE DE TOURRETTES EN MOBILISANT TOUTES LES ENERGIES, TANT COLLECTIVES (ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ENTREPRISES) QU'INDIVIDUELLES, AUTOUR DE PROGRAMMES CONCERTÉS DE RESTAURATION DE CES ÉDIFICES QUI OCCUPENT UNE PLACE IMPORTANTE DANS NOTRE MÉMOIRE COLLECTIVE. APORTEZ VOTRE SOUTIEN A LA FONDATION POUR LA RESTAURATION DES TABLEAUX DE L'ÉGLISE. PRÉSERVONS AUJOURD'HUI L'AVENIR.



« L'Adoration des Mages »

XVII/XVIIIème siècle
180 x 220 cm



« Gethsemani »

XVIIIème siècle
56 x 46 cm



« St Jean-Baptiste »

XIXème siècle
142 x 102 cm



« Marie-Madeleine Pénitente »

XVIIème siècle
80 x 106 cm



« St Roch »

XIXème siècle
200 x 120 cm



Intérieur de l'Église Saint André

AVANTAGES FISCAUX IMPORTANTS

Loi du 1er août 2003

Art. 200 et 238 bis du Code Général des Impôts

Pour les particuliers :

- ◆ Dons déductibles de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable.
- ◆ ou de l'ISF à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 €. (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).

Pour les entreprises :

- ◆ Dons déductibles de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite du 5% du chiffre d'affaires H.T.

Dons de matériaux : ils ouvrent aussi droit à des déductions fiscales.